

21 DEC. 2016

D.J.R.C.T.

Délibération

Réunion du comité du 19 décembre 2016

Délibération n°2016-13

Délibération de reprise d'investissements par les intercommunalités membres

Date de la convocation : 13 décembre 2016

Nombre de membres du Comité Syndical : 113

Nombre de Conseillers en exercice : 113

Présidente de séance : Johanna ROLLAND

Présents 69 : Gérard ALLARD, Rodolphe AMAILLAND, Christian BIGUET, Cécile BIR, Pascal BOLO, Christian BRUN, Eric BUQUEN, Jocelyn BUREAU, Michel CAILLAUD, Alain CHAUVEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Mahel COPPEY, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Elisabeth CRUAUD, Jacques DALIBERT, Yves DAUVE, Serge DAVID, Marc DENIS, Edouard DEUX, Gérard DRENO, Véronique DUBETTIER-GRENIER, Philippe EUZENAT, Jacques GARREAU Joël GEFFROY, Jacques GILLAIZEAU, Joël GUERRIAU, Laurence GUILLEMIN, Pierre HAY, Franck HERVY Yannick JIMENEZ, Pierre JOUTARD, Claude LABARRE, Julie LAERNOES, Dominique LE BERRE, Lénaïck LECLAIR, Yvon LERAT, Patrice LERAY, Michel LUCAS, Jean-Jacques LUMEAU, Monique MAISONNEUVE, Dominique MANACH, Alain MANARA, Pascal MARTIN, David MARTINEAU, Benjamin MAUDUIT, Marie-Hélène MONTFORT, Benjamin MORIVAL, Serge MOUNIER, Paul NAUD, Jean-Paul NICOLAS, Rémy NICOLEAU, François OUVARD, Joseph PARPAILLON, Jean-Claude PELLETEUR, Mireille PERNOT, Henri PIQUET, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Jean-François RICARD, Ghislaine RODRIGUEZ, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, Thierry RYO, David SAMZUN, André SOBCZAK, Jean-Louis THAUVIN, Roger VEILLAUD, Alain VEY.

Absents et représentés 20 : Bertrand AFFILE donne pouvoir à Jocelyn BUREAU, Martin ARNOUT donne pouvoir à Eric PROVOST, Marie-Annick BENATRE donne pouvoir à Benjamin MAUDUIT, Gaëlle BENIZE donne pouvoir à Alain MANARA, Benoît BLINEAU donne pouvoir à Mahel COPPEY, Jean-Michel BUF donne pouvoir à Jean-François RICARD, Pascale CHIRON donne pouvoir à Julie LAERNOES Laurence GARNIER donne pouvoir à Alain VEY, Valérie GAUTIER donne pouvoir à Jacques DALIBERT, Frédéric GREGOIRE donne pouvoir à Laurence GUILLEMIN, André KLEIN donne pouvoir à Alain CHAUVEAU, Sylvain LEFEUVRE donne pouvoir à Yves DAUVE, Jean-Claude LEMASSON donne pouvoir à Fabrice ROUSSEL, Catherine LUNGART donne pouvoir à Thierry RYO, Nicolas OUDAERT, donne pouvoir à Elisabeth CRUAUD, Alain ROBERT donne pouvoir à André SOBCZAK, Annie ROCHEREAU-PRAUD donne à François OUVARD, Claudine SACHOT donne à Rémy NICOLEAU, Aymeric SEASSAU donne à Mireille PERNOT, Marcel VERGER donne à Gérard DRENO.

Absents et excusés 24 : Jean-Guy ALIX, Laure BESLIER, Jean Luc BESNIER, Joseph BEZIER, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Laurianne DENIAUD, Dominique DUCLOS, François FEDINI, Marie-Cécile GESSANT, Hervé GRELARD, Pascale HAMEAU, Jean Yves HENRY, Bertrand HERRERO, Patrick LAMIABLE, Isabelle MERAND, Alain MICHELOT, Barbara NOURRY, Louis OUISSE, David PELON, Pascal PRAS, Jean-Louis ROGER, Alain ROYER, Pierre THOMERE.

Toute correspondance doit être adressée à :
Madame la Présidente du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
2, cours du champ de Mars 44923 Nantes cedex 9
www.nantessaintnazaire.fr

Délibération

Réunion du comité du 19 décembre 2016

Délibération n°2016-13

Délibération de reprise d'investissements par les intercommunalités membres

Johanna ROLLAND, Présidente de séance

Exposé

Par délibération en date du 14 juin 2013, le pôle métropolitain a adhéré à un groupement de commande constitué avec ses six intercommunalités membres pour le lancement et le suivi d'un appel à concepteurs « Eaux et Paysages » sur le territoire du pôle métropolitain. Cette action du pôle a été déclarée d'intérêt métropolitain par délibérations concordantes des six intercommunalités au printemps 2013.

Aux termes de cette convention, le pôle a été désigné comme coordonnateur du groupement et, à ce titre, maître d'ouvrage de l'organisation et du déroulé de la procédure de dialogue compétitif préalable à la sélection des lauréats pour chacun des six lots. Le versement d'une indemnité à chacun des candidats admis à participer au dialogue a été acté, et son montant a été fixé à 16 000€ TTC par site. Quatre équipes ont été admises à concourir par le Jury. Par conséquent la somme totale des indemnités s'élève à 384 000€ TTC.

Conformément aux termes des délibérations concordantes relatives au plan d'actions, le pôle a financé en fonds propres une partie des dépenses, le solde ayant été directement financé par chacun des 6 EPCI par une subvention d'investissement (compte 4581) pour un montant total de 121 542€.

Par conséquent, le pôle a effectué en 2015, une dépense de 262 458,06 € de crédits d'investissements (compte 2031). En application des règles comptables, cette dépense doit être amortie. Or, comme indiqué dans la convention de groupement de commandes, il appartient aux intercommunalités de formaliser et de financer les marchés subséquents de maîtrise d'œuvre visant à réaliser les aménagements paysagers prévus. Par conséquent, les études préalables effectuées dans le cadre du dialogue compétitif n'ont pas vocation à entrer dans le patrimoine du pôle.

Délibération

Réunion du comité du 19 décembre 2016

Délibération n°2016-13

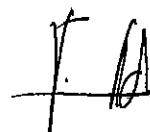
Délibération de reprise d'investissements par les intercommunalités membres

Le comité, dûment convoqué, délibère et,

- décide de transférer aux intercommunalités les études du dialogue compétitif menées par chacune des quatre équipes admises à participer au dialogue.
- indique que, au vu des indemnités versées et du montant financé par le pôle métropolitain la valorisation de ces études correspond à un montant de 43743,01 € par intercommunalité.
- précise que les dépenses d'investissements relatives à cette opération n'entrent donc pas dans le patrimoine du pôle et n'engendrent pas d'amortissements au titre des exercices budgétaires 2016, 2017 et 2018.
- autorise Madame la Présidente et Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE

A Nantes, le 19 décembre 2016



Johanna ROLLAND
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire